



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 1206

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation préoccupante des maîtres auxiliaires de l'éducation nationale dont plusieurs milliers qui n'ont pas été réemployés cette année se retrouvent dans une situation précaire. Cette situation n'est pas sans effet sur l'affaiblissement du service public d'éducation, privé de la possibilité de renforcer l'encadrement éducatif des élèves dont un grand nombre est en situation d'échec scolaire, notamment au sein des quartiers défavorisés. Le budget de l'éducation nationale a prévu pour 1997 un volume d'environ 800 000 heures supplémentaires pour l'ensemble du second degré. Or, la réduction d'une partie de ces heures supplémentaires effectuées aujourd'hui dans le second degré permettrait de libérer les moyens nécessaires au réemploi des maîtres auxiliaires. Il lui demande par conséquent, de lui faire connaître la position de son ministère par rapport à ces propositions pour la résorption de l'auxiliariat.

Texte de la réponse

Des instructions très précises ont été données aux recteurs pour le réemploi des maîtres auxiliaires, de façon qu'aucun d'entre eux ne soit licencié à la prochaine rentrée scolaire. Elles sont la traduction de la forte volonté gouvernementale d'agir en faveur des maîtres auxiliaires bien au-delà de ce qu'a fait le précédent gouvernement. Ce texte prévoit les mesures suivantes : 1. Les maîtres auxiliaires ont jusqu'au 1er octobre pour adresser aux rectorats leur demande de réemploi, quelle que soit leur ancienneté, qu'ils aient été employés en 1996-1997 ou que leur candidature ait été refusée en 1996-1997 bien qu'ils aient été employés l'année précédente. 2. Les maîtres auxiliaires ainsi recrutés amélioreront le service public rendu aux élèves : remplacement des enseignants absents, renforcement des équipes éducatives en complément à l'action des titulaires (soutien, aide au travail personnel des élèves...). Ils seront affectés en priorité dans les secteurs comportant beaucoup d'élèves en difficulté. Au-delà de ces premières instructions, des formations seront offertes à ces maîtres auxiliaires pour faciliter leur préparation aux concours de recrutement qui leur seront réservés en 1998. Les épreuves de ces concours feront une plus grande place à l'expérience professionnelle. Les postes non pourvus seront remis en concours. Certains maîtres auxiliaires n'ont pas pu se présenter aux concours 97. Le ministère examine la possibilité d'ouvrir par anticipation dès la fin de l'année civile 97 la session 98 des concours réservés renouvelés. Se trouve ainsi résolu un problème social aigu, dans une logique d'amélioration du système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1206

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2349

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3191